

Règles d'hygiène à l'adresse des visiteurs

Si la visite est un moment d'échange important pour le patient hospitalisé, c'est également une période au cours de laquelle le visiteur peut transférer l'agent infectieux dont il est porteur à la personne fragilisée qu'il vient rencontrer.

Le patient malade est lui aussi susceptible de transmettre les microbes dont il est porteur.

Quelques règles simples limitent le risque de transmission d'un agent entre visiteur et patient hospitalisé

Ne pas rendre visite à un patient lorsque l'on souffre d'une infection transmissible (rhume, gastro-entérite, maladie éruptive,...).



Se désinfecter les mains avant d'entrer dans la chambre.



Ne pas toucher au matériel médical présent dans la chambre.



Ne pas s'asseoir sur le lit.



Ne pas amener de plantes en pots car fortement colonisées par des bactéries naturellement présentes dans la terre.

Ne pas amener de fleurs coupées aux soins intensifs ainsi qu'aux patients en chambre d'isolement.



Limiter le nombre de visiteurs présents simultanément dans la chambre (respecter les consignes transmises par les équipes soignantes).



Certains patients sont « isolés » - soit en précautions spécifiques car porteurs de germes ou agents infectieux transmissibles
- soit en isolement « protecteur » afin de les préserver vis-à-vis d'infections possibles

Respecter les directives mises en place par les professionnels de santé.



Il est recommandé que les enfants en bas âge ne rendent pas visite aux patients.



Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.



Merci de respecter les horaires de visites imposés par les unités de soins !